

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu code de l'éducation, ses livres Ier, II, III et IV not. art. L.331-1, L.335-6 et L.335-14, portant règlement général de la Mention Complémentaire niveau IV et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury 31101VAE de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 4, Spécialité Accueil dans les transports est constitué comme suit pour la session 2024-01 :

Président

M. VINCENT DUCROS
INSP EDUC NATI HORS CLAS

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX
CEDEX
ECONOMIE ET GESTION

VICE-PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. Franck DELABARRE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme Nada JOHER

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE

Membre de l'enseignement

Mme MARIE BOUTAUD DE LA COMBE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Tregay Rive de Garonne BORDEAUX
CEDEX
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE

Mme BENEDICTE VERIN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Tregay Rive de Garonne BORDEAUX
CEDEX
LETTRES ANGLAIS

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 mars 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL

